

# Négociations salariales

1<sup>ère</sup> réunion



La direction a convoqué les organisations syndicales ce 21 avril 2016 pour la 1ère réunion de négociation salariale. La présentation des documents qui traitent des effectifs, des salaires, de l'organisation du travail et du suivi des quotas par échelon a eu lieu comme chaque année.

Ensuite, un tour de table a permis à chaque organisation syndicale de s'exprimer.

La CFDT Sapn a porté à la connaissance de la direction les pistes de travail non exhaustives qu'elle souhaitait aborder lors de la NAO 2016.

Comme à son habitude, la CFDT rappelle à la direction son attachement aux négociations d'entreprise.

A ce titre, il n'apparaît pas impossible pour la CFDT de négocier des accords salariaux réellement distincts et différents d'une société à une autre dans le groupe. Les négociations annuelles obligatoires doivent répondre au plus près aux attentes des salariés de l'entreprise sans que les partenaires sociaux ne s'imposent une logique groupe qui risquerait d'enfermer les négociateurs dans un carcan.

La CFDT souhaite que le fil rouge de ces négociations ne soit pas la seule inflation (0,2%). Cette année, l'augmentation des péages a eu lieu, le trafic est positif, la durée de la concession du réseau Sapn a été allongée de 3 ans et 8 mois, bref tous les indicateurs sont au vert. Pour la CFDT Sapn, ces critères doivent faire partie intégrante de la réflexion, au même titre que le gel du prix des péages s'était invité lors des débats en 2015.

Après avoir apporté ces précisions, la CFDT a présenté les revendications suivantes :

## Propositions salariales CFDT

- 1. Augmentation de la valeur du point
- 2. Augmentation du panier
- Dégel échelons des passages aux supérieurs et des points bonus (gel qui a été validé dans l'accord 2015, pour l'année 2015)
- 4. Revalorisation de la prime de détachement des ouvriers autoroutiers
- 5. Revalorisation des médailles du travail.



## Mesures complémentaires

- ① Prise en compte du temps de route pour les salarié(e)s qui sont amené(e)s à travailler loin de leur site d'affectation. Cela concerne principalement les Essarts.
- 2 Neutralisation de la baisse conséquente de l'indemnité congés payés lors du passage en PVO.
- 3 Ouverture d'une négociation d'entreprise sur la qualité de vie au travail (QVT).
- ④ Remise en activité des brigades.
- ⑤ Possibilité de placer les repos compensateurs de remplacement sur le CET.
- 6 Etablissement d'un agenda en vue de la négociation égalité Hommes/Femmes.

La CFDT vous tiendra au courant tout au long de cette négociation salariale dont les 2 prochaines réunions se tiendront les 3 et 13 mai 2016 aux Essarts.